

**ASSEMBLEE NATIONALE**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
LEGISLATIFS**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES COMPTES RENDUS**

\*\*\*\*\*

**SERVICE DES COMPTES RENDUS  
ANALYTIQUES**

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_\_/AN/SG/DGSL/DCR/SCRA.16

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Unité – Dignité – Travail

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE  
PLENIERE DU 04 NOVEMBRE 2016 CONSACREE  
AUX INTERPELLATIONS DU MINISTRE DE LA DEFENSE  
NATIONALE ET DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES CENTRAFRICAINS DE  
L'ETRANGER**

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Vendredi 04 Novembre 2016 à 10 heures 42 minutes s'est tenue à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, les interpellations du Ministre de la Défense Nationale, Monsieur **Joseph YAKETE** et de son Collègue du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Centrafricains de l'Etranger, Monsieur **Charles Armel DOUBANE**. La séance de ce jour est présidée par l'Honorable **Abdou Karim MECKASSOUA**, Président de l'Assemblée Nationale.

Après la présentation de ses civilités en l'endroit des Membres du Gouvernement, le Président donne la parole à la première Secrétaire Parlementaire pour présenter l'objet de cette interpellation.

## **PRESENTATION DE L'OBJET DE L'INTERPELLATION DU GOUVERNEMENT**

Dans sa présentation, la Première Secrétaire Parlementaire précise que cet exercice vise à informer le peuple à travers ses représentants sur l'action du Gouvernement dans le domaine sécuritaire et ses relations avec la MINUSCA.

Au Ministre de la Défense Nationale :

La Représentation Nationale voudrait connaître les causes profondes de la résurgence de la violence inouïe et généralisée déclenchée le 10 Octobre 2016, caractérisée par une multiplication des tueries, destructions et violations des droits humains dans les localités sous contrôle des groupes armés illégaux notamment :

- Le 12 Octobre 2016 dans la sous-préfecture de Kaga Bandoro, Chef-lieu de la Préfecture de Nana Gribizi qui a été le théâtre d'attaques perpétrées par l'ex Seleka causant de sérieuses pertes en vies humaines mais aussi des maisons incendiées et des personnes déplacées dont des mineurs privés de leurs parents ;
- Le 18 Octobre 2016 le site des déplacés de Ngakobo dans la Ouaka a été à son tour attaqué, faisant de nombreuses victimes ;
- Le 27 Octobre 2016, une localité proche de Grimari a été victime d'une attaque armée avec là encore un triste bilan. On dénombre une dizaine de personnes tuées et des maisons incendiées.

A cette liste non exhaustive s'ajoute l'assassinat crapuleux du Chef de Bataillon **Marcel MOMBKA** au niveau du 3<sup>ème</sup> Arrondissement de Bangui et s'en suivi le meurtre lâche de trois (03) Peulhs à la Société d'Etat de Gestion des Abattoirs (SEGA) en représailles.

Par ailleurs, ils veulent aussi être informés sur le plan et la durée de formation des FACA par l'Union Européenne à travers l'EUTM mais aussi les engagements pris par les pays de la CEMAC pour leurs apports et soutiens dans ce domaine.

Au Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Centrafricains de l'Etranger, les Honorables Députés veulent connaître la position du gouvernement sur les questions suivantes :

- Quelle interprétation le gouvernement et la MINUSCA font-ils des Résolutions 2121, 2127 et 2134 ?
- Sur des informations faisant état de la présence des mercenaires Tchadiens et Soudanais sur le sol Centrafricain, quelles seront les mesures à prendre pour y faire face ? Quelles démarches diplomatiques qui sont envisagées ?

Pour clore cette présentation, la première Secrétaire Parlementaire rassure les deux membres du Gouvernement de la clarté et de la sincérité de ce débat et précise que l'Assemblée Nationale attend avec un grand intérêt d'être édifiée sur les préoccupations exprimées par les Elus du peuple.

Après cette présentation, les Ministres sont autorisés tour à tour à intervenir pour donner leurs impressions sur l'objet de cette interpellation.

## **IMPRESSIONS DES MINISTRES SUR L'EXPOSE DE MOTIF**

### **▪ DU MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE**

Dans son intervention, le Ministre de la Défense attribue les événements survenus ce derniers à ceux qu'il qualifie des « ennemis de la paix ». Il poursuit en disant que ces actes ont été savamment orchestrés dans le but de saboter les efforts entrepris jusque-là par le Gouvernement dans sa quête pour un retour à la paix et au vivre ensemble. Deux causes pourraient expliquer cette recrudescence de violence ajoute-il. Les fractures entre ces groupes armés et le mouvement des transhumants. D'un côté des groupes armés qui veulent

s'inscrire dans la logique du respect des accords de cessation des hostilités et du DDRR et de l'autre ceux qui brandissent des revendications politiques comme préalables aux processus de réconciliation nationale et au DDRR. Ensuite, les mouvements des troupeaux et des éleveurs armés en provenance des pays voisins en pâturage tout en détruisant sur leurs chemins les champs des villageois.

Face à l'opposition de la population agricole s'en suit des représailles sanglantes de la part de ces éleveurs armés. Ces actes ont pour conséquences le maintien du pays dans un climat délétère remarque –t-il.

Il regrette l'intervention tardive de la MINUSCA dans les événements de Kaga Bandoro et l'interpelle par la même occasion à faire preuve de responsabilité dans l'exécution de leurs mandats.

S'agissant de l'assassinat du Commandant **Marcel MOMBKA**, il souligne que les enquêtes sont toujours en cours pour connaître les commanditaires de ce meurtre afin de les traduire devant les juridictions compétentes bien que certaines indiscretions font état de ce que l'auteur de ce meurtre a été abattu dans les récents survenus au Km5.

Il rassure la Représentation Nationale de la poursuite et traduction des auteurs des actes malheureux devant les juridictions internationales.

A la question de savoir le délai de formation des FACA, le Membre du Gouvernement le situe en 14 semaines pour un Bataillon et le 1<sup>er</sup> Bataillon en formation (BIT 3) fini d'ici la fin de l'année. Sur ce même dossier formation, il informe ses interlocuteurs d'une tournée du Chef d'Etat-major de l'armée à partir du 10 Novembre de l'année en cours dans les pays de la sous-région afin de s'enquérir des modalités d'envoi des stagiaires de notre armée dans ces pays. En plus de la formation, les pays de CEEAC et de la CEMAC s'engagent à doter notre armée en équipements et matériels adéquats souligne-t-il.

Pour clore son intervention, il lance un appel pour plus de synergie entre la Représentation Nationale et l'Exécution pour faire face aux nombreux défis du moment dont l'embargo.

## **DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER**

Pour sa part, le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Centrafricains de l'Etranger plaide pour la recherche d'une solution durable avec l'appui de la MINUSCA pour ce qui est de l'exécution des mandats qui leurs sont confiés par le Conseil de Paix et Sécurité de l'ONU.

En ce qui concerne les différentes Résolutions dont les applications posent problème, le Chef de la diplomatie Centrafricaine signale que les trois premières résolutions datent de la période de la transition et ne cadrent pas avec les nouvelles données.

Par contre, c'est la dernière Résolution 2301 du 26 Juillet 2016 avec un mandat robuste autorisant la MINUSCA à utiliser de tous les moyens et dans la limite de sa possibilité afin de protéger les civils qui est d'actualité poursuit-il. Le Gouvernement et la MINUSCA doivent s'inscrire dans cette logique pour exécuter ce mandat.

Pour ce qui est de la sécurisation de nos frontières, il privilégie la voie diplomatique pour chercher des moyens pour sa sécurisation. Il appartient à l'Etat d'apporter des réponses adéquates c'est-à-dire solliciter l'appui de la MINUSCA en s'appuyant sur le mandat robuste de la MINUSCA précise-t-il. Par ailleurs, il conclut en informant la représentation nationale d'un accord tripartite Tchad-Soudan-Centrafricaine sur la mise en place d'une force tripartite dans le cadre de contrôle de nos frontières communes.

### **DISCUSSION GENERALE**

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, à l'article 31 alinéa 1, le Président de séance ouvre le débat en commençant par les groupes parlementaires inscrits au nombre de trois (03) avant de poursuivre par les interventions individuelles chiffrées à vingt (20) intervenants.

### **INTERVENTIONS DES GROUPES PARLEMENTAIRES**

**Le Groupe Parlementaire Cœurs Unis** pose les questions suivantes :

- Qu'est ce qui empêche la mise en œuvre de la Résolution 2301 renforçant le mandat de MINUSCA pour ce qui concerne son application ?

- Quelles sont les stratégies que le gouvernement envisage-t-il de mettre en œuvre pour favoriser la levée partielle de l'embargo qui frappe notre armée ?

**Le Groupe Parlementaire UNDP** sollicite de la part du Gouvernement que les Parlementaires soient dotés des différentes Résolutions de l'ONU sur la RCA.

Suite aux manquements constatés dans l'exécution du mandat de la MINUSCA par certains contingents, ce Groupe Parlementaire plaide pour des actions diplomatiques auprès des pays contributeurs de ces forces.

Il sollicite également l'appui sous régionale dans la sécurisation de nos frontières vu que nos forces de défense du territoire sont sous embargo de l'ONU.

Il s'insurge contre les pratiques de certains responsables de la MINUSCA qui ne privilégie pas la main d'œuvre locale dans les activités d'appui à la MINUSCA. A cela s'ajoute les activités de commerce pratiqués par certains contingents profitant des exonérations qui leurs sont accordées pour être des transitaires. Ce qui constitue évidemment un manque à gagner considérable pour l'Etat poursuit-il.

En outre, il demande le renforcement en capacité humaine de nos Ambassades pour une meilleure représentation diplomatique de notre pays.

Il exhorte enfin le Gouvernement à communiquer sur ses actions afin de permettre à la population de savoir ce qui se passe réellement dans notre pays.

**Le Groupe Parlementaire Trait d'Union**, faisant allusion à ce qui s'est produit au Soudan de Sud relatif au laxisme de la Mission des Nations Unies au Sud Soudan (MINUSS) suite au massacre des civiles sur les sites des déplacés, ayant conduit à la démission des responsables politiques et militaires de la MINUSS, ne comprend pas que cette même ne produit pas le même effet en RCA.

Il pense pour sa part que la protection des civiles nécessite la neutralisation des criminels. Il s'interroge également sur la durée de formation et de remise à niveau des FACA et la date précise de leur opérationnalité.

Le Groupe Parlementaire Trait d'Union milite aussi pour une révision des accords de siège de la MINUSCA afin de les conformer aux réalités actuelles.

Pour terminer, ce Groupe Parlementaire constate avec amertume que les Groupes armés ne respectent pas leurs engagements pris lors du Forum de Bangui, lesquels engagements proscrirent toute reconquête d'autres zones en dehors de celles sous leurs contrôles. Il illustre leurs argumentations à l'occupation de dernier temps de la ville de Bakouma et des informations selon lesquelles la ville de Bossangoa devrait être attaquée.

### **INTERVENTIONS INDIVIDUELLES**

L'honorable **François MOUSSA YAKATA** s'étonne de l'occupation au vu de tous de la moitié du territoire centrafricain par les groupes armés. Il pense que le terme « recyclage » est plus approprié pour la remise à niveau des FACAS et s'interroge sur la fiabilité des sources d'information du gouvernement par rapport à la situation qui prévaut en province, les mesures prises par ce dernier à l'approche de la période à risque des transhumances et des braconnages.

L'honorable **Lucien MBAÏGOTO** est très préoccupé par l'insécurité en province où trois (03) préfectures sur seize (16) sont dans l'accalmie. Il souligne que les seigneurs de guerres sont des étrangers et que les propos tenus par les autorités gouvernementales à l'hémicycle ne vont pas plus loin que le cadre du parlement. Il estime qu'au sortir de la transition, le dictat de la communauté internationale devrait cesser. Il questionne le Ministre de la Défense sur le temps de déploiement, estimé à 3 ans après leur formation, des cinq régiments du Bataillon d'Infanterie Territoriale.

Au Ministre des Affaires Etrangères, il aimerait connaître le nombre des réfugiés centrafricains ayant immigrés aux Etats Unis et au Canada, savoir si le Ministère en charge des Centrafricains de l'Etranger est saisi du dossier et s'il y a un traité signé avec les pays d'accueil. Il conseille de bannir les nominations de complaisance aux postes de responsabilité dans les ambassades pour plus d'efficacité.

Le Président de Séance reprend la parole pour attirer l'attention des députés que le gouvernement a répondu à cette interpellation suite à leurs demandes incessantes en vue d'avoir des éclaircissements sur le problème sécuritaire et les exhorte à rester dans le sujet.

L'honorable **Aristide GOUNDISSA** pose les questions suivantes :

Au Ministre des Affaires Etrangères,

- Quelle diplomatie adoptée à court terme pour rassurer les Centrafricains?
- Quelle résolution forte à prendre face à l'inertie de la MINUSCA ?

Au Ministre de la Défense,

- Quelles sont les dispositions prises pour contenir l'insécurité ?
- Quelles sont les stratégies mises en place en cas d'une descente des groupes armés sur Bangui ?
- Que faire pour garantir la sécurité sur toute l'étendue du territoire ?

Poursuivant son intervention, il demande aux diplomates Centrafricains à l'origine de l'embargo sur les FACAS de négocier sa levé car il y a trop de mort et la MINUSCA est indolente.

Le Président de séance apostrophe les membres du gouvernement de ce que les Centrafricains continuent de mourir pendant que dure la formation des FACAS et qu'il faudrait agir.

L'honorable **Martin ZIGUELE** rappelle la décision prise par les Chefs d'Etat au sommet de la CEMAC à Malabo en ce qui concerne la formation d'un bataillon des FACAS par pays membre et s'interroge sur les points suivants :

- De ce qui est fait concrètement depuis le mois de juillet pour que cet engagement soit une réalité
- De savoir si une initiative similaire est entreprise au niveau de la CEEAC.
- De l'adéquation du délai de formation pour les soldats totalisant plus de dix (10) ans de service et de la retraite fixée à quinze (15) ans d'exercice.
- De la formation urgente des gendarmes qui sont la deuxième force et qui, avant la crise, couvraient 80 % du territoire contre 0% aujourd'hui selon la déclaration du Directeur Général de ce corps.

Il suggère une réactualisation de l'accord de cesser le feu de Brazzaville et de l'Accord de paix en marge du Forum de Bangui en 2014 en vue d'un nouvel engagement des intéressés. Il finit ses propos en déplorant le fait que la radio ne couvre pas l'entendu du territoire alors que c'est un outil très important à la cohésion sociale.



L'honorable **Albert GUINIMANGUIMI** déclare que l'Est a toujours été marginalisé et s'interroge sur ce que font concrètement les forces ougandaises, américaines et la MINUSCA à Obo alors que la localité est régulièrement attaquée par la LRA présente depuis 9 ans. Il souhaite que les FACAS soient déployés et demande des solutions immédiates et si possible la révision des traités signés sous la transition.

L'honorable **Antoine KOÏROKPI** demande si le recrutement se fera après la formation des FACAS. Il souhaite une rencontre entre le Ministère des affaires Etrangères, de la Défense et de l'Elevage pour gérer l'épineux problème de la transhumance qui a déjà fait dix morts en avril et mai 2016 à la frontière camerounaise et tchadienne. Il dénonce l'intelligence de la MINUSCA avec les groupes armés.

Le Président de séance invite à nouveau les Députés de s'en tenir qu'à l'objet de l'interpellation et que les autres sujets pourraient être débattus en concertation.

L'honorable **Jean Marc NDOUKOU** veut savoir si des réunions entre le gouvernement et la MINUSCA sont régulières et si oui, pourquoi il y a autant de bavure. Il s'interroge de l'état actuel des relations entre la Centrafrique et le Tchad et souhaite son implication dans la résolution de la crise centrafricaine.

L'honorable **Bertin BEA** estime que le problème est dans l'interprétation des résolutions de Nations Unies et son application par la MINUSCA qui a sa propre lecture. Il dénonce la thèse de marginalisation de la communauté musulmane puisque le Président de l'Assemblée est un musulman désigné par une majorité de ses pairs de confession chrétienne. Il poursuit en disant que la communauté internationale encourage une minorité violente et brandit une marginalisation imaginaire. Il sollicite une action diplomatique conjointe de l'Assemblée et du Gouvernement auprès des pays voisins notamment le Tchad et le Soudan qui entretiennent les bases arrière des groupes armés. Il conclut en demandant, par l'intercession du Président de l'Assemblée National, l'appui du Président **SASSOU NGUESSOU** qui semble délaissé le dossier centrafricain et la suite à donner à l'assassinat des ressortissants de Boali par le contingent congolais.

L'honorable **de Kouï** attire l'attention du Gouvernement sur les exécutions perpétrées par le chef de guerre sidiki de nationalité camerounaise dans la localité et la passivité de la MINUSCA du contingent camerounais. Il annonce l'absence de fonctionnaire à kouï due à l'insécurité et demande que faire pour que les habitants qui ont fui pour Bouar et Bocaranga reviennent.

L'honorable **Sylvain MARANDJI** pose les questions suivantes :

- Quelle précaution prise par le gouvernement pour la sécurité du peuple centrafricain ?
- La formation concerne-t-elle tous les militaires ou bien les derniers recrues et à quand le recrutement?

Il poursuit ses propos en affirmant que la MINUSCA mauritanienne exploite l'or et le diamant dans sa localité et que les pays voisins sont impliqués dans la crise. Il suggère un contrôle strict des frontières lors du DDRR.

L'honorable **Benjamin KAÏGAMA**, s'adressant au Ministre des Affaires Etrangères, demande l'interprétation des résolutions des Nations Unies à savoir 2121 en son article 10 et 19, 2127 en son article 27 qui donne plein pouvoir à la MINUSCA d'user de tous les moyens pour défendre la population civile.

Au Ministre de la Défense, il aimerait savoir si c'est un recyclage ou une formation des FACAS et à quoi servent les officiers de l'armée et les 480 hommes formés par l'EUTM.

L'honorable **Thierry-Georges VACKAT** déclare qu'il n'y a que la Lobaye, la Mambéré-Kadéi et l'Ombella-M'poko qui sont sous le contrôle du gouvernement et se demande que doit faire le Centrafricain pour sa sécurité. Il souhaite que le bilan des différentes résolutions des Nations Unies et l'état des lieux de toutes les conventions militaires soient faits. Il s'interroge sur le statut avec lequel officient les soldats américains en Centrafrique, le contenu des accords signés par le Président de la République en Angola et la réorganisation de la cartographie sécuritaire.

L'honorable **Jonas DONON** rappelle l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution qui affirme la sacralisation de la personne humaine et que si la MINUSCA ne respecte pas cela il faut qu'elle parte. Il aimerait savoir si les contingents membres de la mission onusienne ont fait l'objet de discussion avec le gouvernement avant leur engagement en Centrafrique. Il demande le départ des troupes inefficaces et

un chronogramme précis des activités de la défense. Il suggère l'interdiction temporaire de la transhumance et la prise en compte par le gouvernement des observations des Députés.

L'honorable **Soumaïn ALIME AZIZA** est consternée suite à la recrudescence des violences depuis les élections. La MINUSCA déclare ne pas se substituer aux centrafricains et que le Gouvernement doit faire des efforts pour prévenir les dangers, donner des moyens adéquats aux forces de défense intérieures, prendre en main la justice et le service de renseignement a-t-elle poursuivit. Elle apprécie la manière dont le Tchad et le Cameroun sécurisent leurs frontières respectives et souhaite que les réfugiés centrafricains souffrant à l'extérieur rentrent au pays. Elle souhaite l'association des Députés à la sensibilisation sur le DDRR.

L'honorable **Augustin TO-SAH-BE-NZA** déclare que la Centrafrique est un proto-Etat après l'entrée facile de la seleka en 2013 et que le gouvernement a hérité d'une situation pourrie. Apostrophant le Ministre de la Défense, il veut avoir une précision sur le projet de réforme des Facas et l'état des lieux de l'exécution des conditions nécessaires à la levée de l'embargo. Il suggère des solutions transitoires comme la non circulation des armes dans les espaces publics et dans le périmètre de la MINUSCA. Il s'interroge s'il y a une coopération des pays voisins dans le contrôle de la prolifération des armes aux frontières de la RCA et la possibilité de joindre en annexe de la résolution des Nations unies une force composée des pays amis pour désarmer à l'instar de celle de la République Démocratique du Congo.

L'honorable **Benjamin ZANGABEROU** dénonce l'absence de poste de sécurité aux frontières avec le Tchad, voies d'entrée des armes et des rebelles. Il pense que des réunions et des échanges réguliers du gouvernement avec les groupes armés accélèraient le DDRR. Il accuse les autorités tchadiennes propriétaires des cheptels d'armer les éleveurs en transhumance et sollicite l'implication des Députés des zones de conflit dans la sensibilisation sur le DDR.

L'honorable **Christian Noël WAGOT**, reprenant les propos de son prédécesseur, veut connaître la stratégie du gouvernement pour contrôler les frontières avec les pays voisins. Aussi, il poursuit en demandant le nombre exact des Facas et le programme de formation des officiers qui sont payés régulièrement. Il finit en

s'insurgeant de l'état du commissariat du 5<sup>ème</sup> arrondissement qui ne dispose que d'une seule arme.

L'honorable **Maturin DIMBELET NAKOE** constate l'enlisement du problème sécuritaire depuis 2012. Il estime que les hommes politiques centrafricains ne sont pas sincères. Il pense que le déploiement de la MINUSCA et SANGARIS est basé sur le mensonge de génocide et que le déplacement de certaine catégorie de population à Bambari, à Kaga-Bandoro et Bangui résulterait d'un agenda caché. Il souhaite que le prochain gouvernement soit formé sur des critères de compétence.

L'honorable **Bernard DILLAH** est désolé de l'absence de prévisions des Ministres pour solutionner le problème de sécurité et demande le recours aux accords de défense prévus par la Constitution suite au manquement de la MINUSCA. Il suggère la mise en place d'un comité mixte chargé de l'évaluation de la mission onusienne.

L'honorable **Henry TAGO** demande ce que fait le gouvernement des revendications des rebelles, s'il communique avec eux et fait un suivi des accords signés. Il continue ses propos pour savoir si la formation des Facas est réservée exclusivement aux fantassins et le sort réservé aux armes saisies par la Sangaris.

Il conclut en questionnant le Ministre de la Défense sur les armes et hélicoptères centrafricains restés entre les mains des autorités camerounaises après le putsch des sélékas en 2013.

## **REPONSES DES MINISTRES**

### **▪ DU MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE**

En réponse aux préoccupations soulevées par les députés de la nation, le Ministre de la Défense Nationale décrit la problématique au sein d'une armée déstructurée, vieillissante, tribale et politisée. Il pense que plusieurs réformes seront faites où il faut des départs à la retraite de sept cent six (706) personnes.

Sur la question relative d'identifier et placer à la tête de chaque département le profil idéal, le Ministre désapprouve ses propos et se dit capable de remplir les missions qui lui sont confiées au sein de l'armée.

Il répond aussi qu'il existe des possibilités énormes de formation des FACA à l'extérieur.

Il déclare par ailleurs descendre de temps à autre sur le terrain précisément à OBO où il a, en cette occasion participé à une opération de sauvetage en hélicoptère. De même que, affirme-t-il, les troupes de LRA dans cette région, ont été réduites considérablement depuis leur installation mais il reste un petit groupe qui sème le désordre au sein de la population.

En outre, il informe avoir amélioré les conditions des forces nationales sur les Primes Globales d'Alimentation qui leur sont accordés en prévoyant trois (3) de réserve à AMDAFOCK.

Il lance un vibrant appel de solidarité nationale pour rétablir la paix et poursuivre ces efforts à la réussite de la rencontre de Bruxelles.

En ce qui concerne les forces onusiennes, il note que ces troupes partiront un jour du pays après avoir accompli leur mission en indiquant qu'à ce moment, la responsabilité de diriger notre armée reviendra aux natifs du pays. Pour cette raison, il réitère sa conviction de rebâtir l'armée centrafricaine.

Sur la question relative à l'embargo, il fait connaître que les démarches pour la levée de ce blocage sont difficiles, surtout dans la médiation lorsqu'il défend ce dossier devant les partenaires en expliquant les réalités du terrain.

Quant à l'interrogation sur le délai de formation des Forces Armées Centrafricaines, il proclame qu'il s'agit d'une formation continue en prenant en compte la remise en forme au sein de l'EUTM pour l'atteinte de leur capacité totale et réunir toutes les conditions adéquates de leur opérationnalité.

Entre autre, il décrie l'inopérationalité de certaines forces onusiennes. Il juge que le Président de la République a tenu écouter et discuter avec les groupes armés pour résoudre unanimement les problèmes sécuritaires.

En outre, le Ministre de la Défense nationale tient à répondre qu'il n'y a pas de différence entre les termes formation et recyclage comme l'a demandé un élu de la nation. Il poursuit que l'obstacle lié au désarmement est relatif à l'insuffisance de fonds, ce qui explique d'une part les négociations continues avec certains groupes armés, et d'autre part le lancement prochain de ce processus.

Il rassure par ailleurs la plénière que les militaires centrafricains seront réhabilités et réarmés en se basant sur les stratégies de mobilisation déjà mises

en place telles que le système de zonage des troupes par arrondissement, la création des activités multisectorielles afin de les occuper et leur redonner leur dignité d'antan. Pour finir, il promet de part sa volonté et avec le peu de moyen de remettre sur pied l'armée centrafricaine.

Pour ce qui est de l'opération SANGARIS, il admet que la France ne pouvait pas rester éternellement en Centrafrique selon les propos des autorités françaises qui ont évalué le budget total de leur intervention à quatre cent soixante treize millions (473 000 000) d'euros. Il continue pour montrer sa frayeur sur le point de la partition où l'Assemblée Nationale française a donné son engagement solennel d'éviter à tout prix cette partition.

En fait, le Ministre est une fois de plus convaincu de structurer et rebâtir son département en évitant la précipitation. Il s'élève ensuite contre le terme « horizon » prononcé devant l'Assemblée du Conseil des Nations Unies, qu'il qualifie d'une incertitude entourant l'opérationnalité de notre armée dans le meilleur délai possible. Cependant, il juge que quatorze semaines est très courte pour recycler nos forces de défense nationale en citant le cas de l'armée allemande qui a mis quarante (40) ans pour être rebâtie.

Il précise que, dorénavant l'armée sera configurée sur une structure de garnison et non de projection. De plus, il souhaite que celle-ci évolue avec l'appui financier du Gouvernement et le soutien de nos partenaires par des apports en matériels et autres investissements particuliers.

Ainsi, le Ministre mentionne que la MINUSCA s'attèlera à protéger la population dès que les circonstances le permettront avant l'autonomie de nos forces de défense et de sécurité.

Répondant à la question du recrutement, il émet des conditions particulières qui sont, notamment, le nettoyage des fichiers de solde, une incitation motivée à la retraite, une conscientisation de nouveaux recrues sur la politique de l'intérêt général et enfin, une professionnalisation de l'armée dans ses secteurs d'activités.

En revenant sur le volet de l'embargo, il compare le déséquilibre entre les forces négatives détenant par devers eux des armes au détriment des forces loyalistes qui sont dépourvues d'armements, exceptée la MINUSCA. Pour cette raison, les militaires ne peuvent être déployés sur le terrain.

Malgré ces difficultés, la demande de rétrocession des matériels auprès des partenaires est en bonne voie.

Pour terminer son intervention, le Ministre de la Défense nationale réaffirme sa ferme volonté et conviction d'atteindre les objectifs de réforme de l'armée enclenchés par le Président de la République Centrafricaine. Il ajoute que les violences s'arrêteront un jour, et donc de tout le combat commun, l'on retiendra une victoire commune.

## ▪ **DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER**

En abordant ses éléments de réponse, le Ministre rappelle l'exposé des motifs de son interpellation par le Parlement. Il expose ensuite le premier point relatif à l'embargo, où il présente des raisons multiples qui ont conduit à l'instauration de ce blocus. Ainsi, il cite le changement intervenu le 24 mars 2013, des violations massives des Droits de l'Homme, de l'inexistence des institutions étatiques, des cris de détresse de la population suivi de la demande de la France au Conseil des Nations Unies afin d'agir pour les urgences humanitaires de l'époque et activer le DDRR.

Cependant, il affirme son engagement dans l'amélioration progressive sur la levée de l'embargo. Il déclare certes que des difficultés existent mais le retour à l'ordre constitutionnel est l'une des conditions sine qua none de travailler main dans la main avec la MINUSCA, sous l'autorité de l'Etat.

En attente d'un total rétablissement du pays, il croit que la coopération bilatérale est fondamentale pour obtenir le soutien des partenaires. C'est ainsi qu'à Malabo, il y a eu des signatures d'accord pour la formation des troupes et le DDRR, notamment, de trois pays qui sont le Congo-Brazzaville, le Cameroun et le Gabon. Il ajoute aussi que les groupes d'amitié des Grands Lacs promettent des formations de notre armée, de même que l'EUTM, la MINUSCA sans oublier certains partenaires engagés pour une formation sans armes.

Il note par ailleurs, un assouplissement de l'embargo sur l'achat des armes où les formalités doivent être rigoureusement claires dans le circuit depuis le fournisseur au client.

Sur l'interrogation relative à la visite en Angola, le Ministre montre que beaucoup de démarches ont été menées sur des accords entre nos deux pays à des dates ultérieures.

Toutefois, il estime qu'il faut joindre les actes à la parole comme l'exhorte tout le temps, le Président de la République aux membres du Gouvernement.

En ce qui concerne l'amitié Centrafricano-tchadienne, il émet des réserves quant à l'attente du nouvel ambassadeur qui devait déjà occuper ses fonctions afin que des dispositions diplomatiques soient prises entre les deux Etats.

Il intervient d'autre part sur le sujet de la transhumance en évoquant que l'adoption de solution immédiate par le déploiement des forces de sécurité est très complexe dans les conditions actuelles du pays. Par contre, il opte pour le dialogue en jugeant que l'union de nos forces est une solution au relèvement du pays.

Pour ce qui est du problème d'émission de la radio dans les zones éloignées et inaccessibles, il annonce que des mesures sont prises actuellement pour l'installation de nouvelles antennes en citant le cas de SAKKAÏ.

Sur la question des forces tripartites, le Ministre exprime son malaise dans la composition de ces forces sur le soutien de chaque pays où la République Centrafricaine a contribué à hauteur vingt-six (26) hommes au lieu de cinq (500) hommes conformément aux conventions.

En intervenant ensuite sur le désarmement des forces illégales, il croit que la mesure de confiance a bouleversé l'élan de départ qui était apprécié de tout le monde. Il continue pour insinuer que le désarmement du 3<sup>ème</sup> arrondissement traîne pour des raisons multiples en insistant sur le fait que la finalité de ce processus conduirait à des massacres. Il termine pour privilégier l'esprit de cohésion sociale et d'unité nationale. Il complète en disant que l'adoption des méthodes adéquates est un acte de volonté qui permet d'atteindre de bons résultats.

Il déclare aussi que chaque mission a une fin. De même que le siège de la CEMAC demeure toujours en République Centrafricaine malgré que les autorités de Malabo ont accueilli jusqu'à maintenant cette institution. Sinon, la reprise de ce fauteuil est conditionnée par des discussions.

En outre, il répond à une préoccupation d'intérêt national en avouant que la signature des accords ne viole pas la Constitution et respecte sans préjudice les dispositions fixées par l'Assemblée Nationale.

En conclusion, le Ministre souligne la sensibilité de cette période où les grands acteurs sont réunis autour d'une même table et conjuguent dans un même langage afin de préparer délicatement la rencontre de Bruxelles. Il appelle ensuite chaque groupe armé à se ressaisir, à oublier cet esprit de partition au



nom des valeurs ancestrales et à orienter tous nos efforts dans l'avenir d'une meilleure génération.

Le Président de la séance reprend la parole et démontre combien cette interpellation est capitale en ce qui concerne les préoccupations variées des élus du peuple sur la sécurité, la paix de leur représentation respective. Il ajoute que le Parlement joue son rôle de contrôle lorsqu'il s'agit des questions sensibles qui touchent à la vie de la nation.

Cependant, affirme le Président, la représentation nationale est restée sur sa faim quand de grandes personnalités invitées n'ont pu donner de satisfaction aux honorables députés sur des points comme la résolution de la MINUSCA, la lenteur dans leur intervention, l'absence de pourparlers avec les représentants de la nation, etc.

Malgré ces insuffisances, le Président de l'Assemblée Nationale appelle les députés à rester sereins et patients des préoccupations sans réponse parce que le Parlement demeure dans l'attente de la réaction du Gouvernement sur les points soulevés et ne cessera point d'interpeller d'autres membres de l'Exécutif tel qu'il est prescrit dans la Constitution.

Avant de terminer ses propos, le Président attire l'attention du Ministre de la Défense nationale de ne pas rassurer l'assistance sur la confiance qu'il demande, car il pense que cette confiance lui sera accordée après sa mission entièrement accomplie. Il informe ses collègues que d'autres Ministres seront interpellés très prochainement.

La séance est levée à 16 heures 33 minutes.

## **EQUIPE TECHNIQUE**

Secrétaire Général :

**Henri Laetare GBENENOUI**

Secrétaire Général Adjoint :

**Eric DANSONGA YATERE**

Directeur Général des Services Législatifs :

**Robert RENGANDE**

Directeur des Comptes Rendus :

**Moussa MEZANE**

Chef de Service des Comptes Rendus Analytiques:

**Bienvenue ABENAKA YASSEKANGA**

Rédacteurs de Débats :

**Abbiot Modeste GUITINZIA**

**Alain Brice LETOKOUZOU**

**Alain NGOUPANDE ZANE-TO-HAÏNA**

Chef de Bureau des Comptes Rendus :

**Be-Moïse Ghislaine KANDIA**